

---

## L'Opinion

---

### Les zones d'ombre de la réforme des retraites

---



Corinne Lhaïk  
09 Mars 2020 à 06h00

**C'est désormais au sein de la conférence de financement que se discute le cœur de la réforme des retraites. Age de départ, carrières longues, pénibilité, rôle de l'Etat employeur, gouvernance du système, il y a le programme officiel et les non-dits.**



Les partenaires sociaux (ici Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef) se retrouvent le 10 mars pour parler de l'équilibre des régimes de retraites.

© Sipa Press

La conférence de financement se réunit mardi 10 mars et jeudi 12 pour parler mesures d'équilibre et gouvernance du future système de retraites. Force ouvrière, qui a quitté cette conférence avec la CGT, invite les partenaires sociaux à débattre du paritarisme le 19 mars à son siège. Après l'adoption du texte du projet de loi de réforme par 49-3 à l'Assemblée nationale, le texte doit être débattu au Sénat. Son président, Gérard Larcher, a demandé au gouvernement un délai de deux semaines avant l'ouverture de la discussion.

Déplacer une pierre peut réserver de mauvaises surprises, la découverte d'une fourmilière, par exemple. Soulever une montagne, c'est l'ambition de la réforme des retraites, génère une



cohorte de bestioles plus ou moins monstrueuses. Certains sujets sont déjà dans le débat public, d'autres commencent seulement à émerger, non-dits d'une réforme à l'insondable complexité.

Alors que le projet de loi a été adopté par 49-3 à l'Assemblée nationale, que le Sénat n'est pas encore saisi du texte, l'attention se concentre sur la conférence de financement, animée par Jean-Jacques Marette, un haut fonctionnaire. Officiellement, les représentants des syndicats, du patronat et de l'Etat qui la composent, doivent traiter deux sujets précis : l'équilibre des régimes de retraite d'ici à 2027 ; la gouvernance du futur système de retraite universel. Mais il est difficile d'arrêter les compteurs en 2027 ou de séparer ce qui relève du financier de ce qui n'en relève pas et la conférence aborde des questions qui, stricto sensu, ne relèvent pas de sa feuille de route. Pour ce participant, c'est un soulagement : « Enfin, nous parlons de questions que nous aurions dû aborder depuis longtemps, au moins depuis que le président de la République est intervenu sur les retraites lors de son discours de Biarritz (le 26 août) ! » Mais aborder n'est pas résoudre et la réforme cache encore de nombreuses zones d'ombre.

**64 ans, nouvel âge de départ.** Ce sujet-là relève plutôt du secret de Polichinelle tant il empoisonne la réforme depuis le début. Officiellement, l'âge légal reste bien fixé à 62 ans, selon la promesse du président de la République, mais tout va le pousser au-delà, autour de 64 ans, quels que soient les choix techniques retenus. C'est cet âge d'équilibre qui est prévu pour le futur système et la CFDT y est moins hostile que pour l'âge pivot proposé (puis retiré) par le Premier ministre pour le système actuel. Pour équilibrer celui-ci, une mesure d'âge semble inévitable, quel que soit le montant du déficit à financer. Les syndicats refusent de prendre pour argent comptant la somme de 12 milliards d'euros avancée par le gouvernement. Une hypothèse à 9 milliards devrait être chiffrée, le résultat connu lors de la réunion de la conférence de financement du 10 mars. Mais l'optimisme syndical est contredit par l'Institut Montaigne. Ce think tank libéral vient d'estimer à 20 milliards d'euros le déficit prévisible à l'horizon 2025-2030, soit la fourchette haute des calculs du Conseil d'orientation des retraites. « L'hypothèse de 12 milliards d'euros correspond à des choix assez volontaristes, par exemple un chômage tombant à 7 % et une productivité montant à 1,8 % », justifie Victor Poirier, directeur des publications à l'Institut Montaigne. Qui propose une solution modérée : travailler trois trimestres de plus (pour un salarié du privé qui part en moyenne à 62,7 ans), soit un âge de départ voisin de 64 ans.

**Les mystères de l'Etat employeur.** Comme tout employeur, l'Etat paie des cotisations pour ses agents. Mais il va au-delà et acquitte un ticket complémentaire représentant un coût de 40 milliards d'euros (pour ses propres fonctionnaires et pour les agents des autres régimes spéciaux), écrit l'institut Montaigne qui pointe cette particularité et ses conséquences. Cette surcotisation n'a pas d'équivalent dans les entreprises privées. « Elle s'explique notamment pour des questions démographiques : réduction de la masse salariale dans le secteur public, départs en retraites du fait de la pyramide des âges et de l'âge effectif de départ en retraite, plus précoce », détaille Victor Poirier. Dans le nouveau système, le taux de cotisation est le même pour tous. Il manquera donc 40 milliards de recettes. Comment cette somme sera-t-elle compensée ? Rien n'a été dit jusqu'à présent. La conférence de financement doit débattre de ce sujet le 25 mars.

**Carrières longues, un gisement de 6,1 milliards.** Ce dispositif permet de partir deux ans avant l'âge légal à ceux qui ont commencé à travailler avant 20 ans. Il leur faut valider cinq trimestres avant cet âge. A l'origine, c'est une demande et un trophée de la CFDT, chèrement acquis en 2003 en contrepartie de son soutien à la réforme des retraites du gouvernement Raffarin. Au fil du temps, cette possibilité s'est élargie au point de coûter 6,1 milliards d'euros (en 2016) et de



concerner 250 000 départs par an (sur un total de 800 000) comme le notait la Cour des comptes en octobre 2019. Faut-il mettre toujours autant de moyens sur ce dispositif ? C'est la question posée par Geoffroy Roux de Bézieux, le président du Medef.

Car le profil du bénéficiaire n'est pas toujours le jeune qui a commencé à travailler à 16 ou 17 ans ; il peut profiter à des étudiants qui ont fait des petits boulots d'été, et sa justification est plus mince. D'où l'idée patronale de recycler une partie des sommes au profit du traitement de la pénibilité. Une des idées qui circulent serait d'augmenter le nombre de trimestres nécessaires et de revenir à la situation antérieure à 2012 : un décret avait alors facilité l'accès à ce mécanisme. Mais tout le monde marche sur des œufs. D'abord, le patronat qui affirme ne pas vouloir faire du sujet un but de guerre, mais juste un moyen de financer les départs pour cause de pénibilité. Selon nos informations, il serait possible de dégager entre 600 millions et un milliard d'euros. Ensuite, les syndicats qui reconnaissent officieusement que l'idéal serait de revenir à l'esprit originel de la formule : privilégier ceux qui ont commencé à travailler tôt, en tenant compte de carrières souvent en pointillé. Enfin, Matignon, qui cherche à ménager Laurent Berger, sait bien que les carrières longues constituent un sujet totémique pour la CFDT. L'idée d'examiner le dispositif n'est pas repoussée, mais jusqu'où peut-on le remettre en question sans heurter les syndicats tout en dégageant des sommes qui ne soient pas ridicules au profit de la pénibilité ?

**Qui va diriger le futur système ?** Aujourd'hui, la retraite de base des salariés du privé est gérée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse. La Cnav est soumise à l'autorité et au contrôle de l'Etat. En revanche, les régimes complémentaires Agirc-Arrco sont totalement pilotés par les partenaires sociaux et cités en exemple du paritarisme. La réforme crée un régime universel, à terme les régimes complémentaires vont disparaître, la gouvernance sera donc davantage étatisée qu'aujourd'hui. Mais jusqu'où ? « Dans une première version, le projet du gouvernement consistait à reproduire le modèle de la CNAV, affirme Frédéric Sève, secrétaire national et négociateur retraites pour la CFDT, depuis la mâchoire s'est desserrée, mais ça ne respire pas encore la confiance ! » Il est vrai que l'Etat hésite, à juste titre, à confier le pilotage des 330 milliards d'euros de pensions aux partenaires sociaux. « Il est juste de dire que l'Agirc et l'Arrco ont su gérer leur périmètre, mais elles se sont toujours alignées sur les décisions de l'Etat pour la Cnav, souligne un ancien conseiller social de Matignon, en 1982, le patronat a accepté que l'âge légal passe de 65 à 60 ans ; en 2010, les syndicats ont entériné l'augmentation de cet âge de 60 à 62 ans. »

Le projet de réforme prévoit que le pilotage financier des retraites se fera toujours dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), préparé par le gouvernement, voté par le Parlement. Ensuite, ce sera à la nouvelle Caisse nationale du régime universel (CNRU) de fixer les paramètres en matière de dépenses et de retraites, et de faire des propositions en matière de solidarité. Mais si la trajectoire financière prévue par le PLFSS est trop stricte, où sera notre pouvoir redouté, en substance, les partenaires sociaux ?

Ils espèrent faire bouger plusieurs points comme la composition du comité d'experts qui fixe les scénarios financiers. « Le gouvernement a accepté que l'un de ses membres soit désigné par le conseil d'administration de la CNRU, mais ce n'est pas assez », affirme Frédéric Sève. « Quand le schéma nous a été expliqué, nous sommes tombés d'accord pour dire... que nous n'étions pas d'accord, raconte Eric Chevée, vice-président de la CPME. La CNRU est tellement bordée qu'on ne voit pas nos marges de manœuvre. »

**Alors, quand Force ouvrière a proposé une réunion pour parler de l'avenir du paritarisme, le syndicat a emporté l'adhésion. Yves Veyrier, son secrétaire général, convie**



**tous les numéros un, patronaux et syndicaux, à se retrouver au siège de son organisation, le 19 mars.** « Nous avons 70 ans de paritarisme à notre compte, les députés de la majorité, eux, n'ont que trois ans d'expérience politique », proteste Eric Chevée. Le succès de l'invitation ne doit pas faire illusion : derrière le cri du cœur des partenaires sociaux, se cachent de grosses divergences. Force ouvrière ne veut pas du tout de la réforme et la CFDT, elle, est prête à accepter un modèle de gouvernance intermédiaire entre étatisation et liberté. Il reste à trouver. A Matignon, on se montre ouvert : « Les positions sont différentes selon les acteurs, nous sommes prêts à discuter pour faire évoluer le texte. »

